

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMDG ACTIONS RENDEMENT EURO - Part D

ISIN : FR0000445652

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions des pays de la zone euro

Le Fonds, éligible au PEA, a pour objectif la valorisation du capital en investissant en actions de la zone Euro présentant des rendements du dividende supérieurs à la moyenne du marché grâce à une sélection de valeurs de larges capitalisations qui génèrent des cash-flows libres élevés et s'engagent à distribuer à l'actionnaire une part importante de leurs résultats. L'investissement implique une prise de risque significative et des déviations importantes par rapport à tout indice représentatif de la zone Euro.

La gestion du Fonds se caractérise par une sélection de valeurs choisies pour le rendement de leur dividende et ne tient pas compte des pondérations des composantes d'un indice. Les valeurs sont sélectionnées par le gérant et analysées au niveau de leurs caractéristiques fondamentales en combinaison avec des critères quantitatifs.

Les instruments financiers : l'OPCVM a vocation à être investi entre 75 % et 100 % de l'actif en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro. Les valeurs sélectionnées sont principalement des grandes et moyennes capitalisations. A titre accessoire (jusqu'à 10 % de l'actif), le gérant pourra investir dans des petites capitalisations.

L'OPCVM pourra également investir dans les titres suivants : les actions à dividende prioritaire, les actions de préférence, les actions sans droit de vote et les autres catégories de titres de capital et bons de souscriptions.

Le fonds pourra investir dans des titres hors zone Euro à hauteur de 10% maximum.

Le risque de change lié aux investissements réalisés en dehors de la zone euro ne sera pas systématiquement couvert.

L'OPCVM se réserve la possibilité d'intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré, en vue de dynamiser la performance et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, et

valeurs assimilées, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, et dans la limite de 10 % de l'actif, l'OPCVM peut avoir recours :

- à des titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant, sans qu'il soit lié par des critères de notation des titres choisis.

- à l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive de classification monétaire afin d'assurer la liquidité du portefeuille. Ils pourront être gérés par le prestataire ou une société liée.

- à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités. L'OPCVM ne fait habituellement pas appel au prêt-emprunt de titres. Toutefois, le cas échéant, l'OPCVM peut avoir recours, dans la limite maximale de 50% de l'actif net.

Indicateur de performance : l'OPCVM ne dispose pas d'un indice de référence au sens strict, étant donné le processus de sélection des valeurs choisies en fonction de leur dividende. Toutefois, l'indice MSCI EMU dividendes réinvestis, peut constituer un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Caractéristiques essentielles :

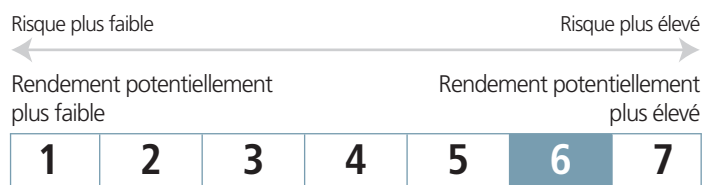
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM distribue ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : En cas de défaillance des émetteurs la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, la présence de titres créances d'entreprises privées, notée ou non, dans les OPC de l'actif, expose le fonds aux effets de l'évolution de la qualité du crédit des émetteurs.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.75%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

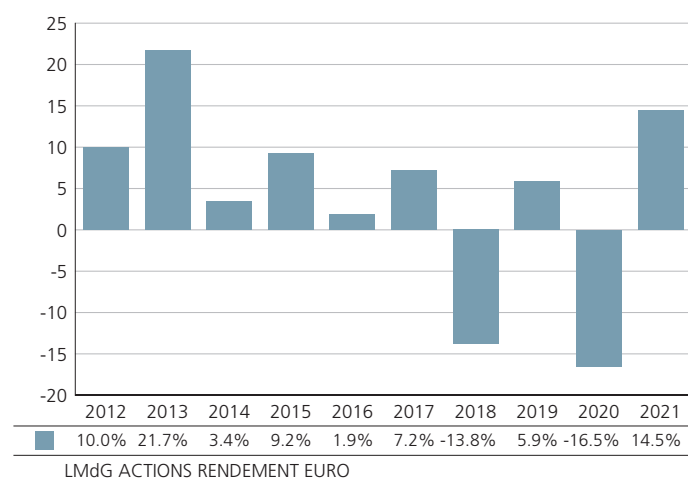
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 1992.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.